

Repérage de la crise suicidaire auprès des personnes LGBTI

« Structurer le repérage des personnes à risque pour leur proposer le plus précocelement possible des solutions adaptées et, si nécessaire, un accompagnement vers le soin. » INSTRUCTION N° DGS/SP4/2022/171 du 6 juillet 2022

DONNEES CHIFFREES

Les personnes LGBTI, et notamment les adolescent.es LGBTI, constituent un public vulnérable face au risque suicidaire.

- 30,7 % des adolescents appartenant à une minorité sexuelle rapportent avoir fait une tentative de suicide (contre 10,6 % des adolescents hétérosexuels) ([Xu Wang](#), 2023)
- Les soutiens parental et amical apparaissent comme des facteurs de protection des tentatives de suicide chez les hétérosexuels (odds ratio (OR) ajustés = 0,40 et 0,61 respectivement), alors que **seul le soutien parental est significatif chez les jeunes homosexuels** (OR ajusté = 0,42), indépendamment des autres variables ([Xu Wang](#), 2023)

FACTEURS DE RISQUE SPECIFIQUES

Les adolescent.es LGBTI cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité qui augmentent le risque de crise suicidaire. Ces facteurs interagissent et se renforcent mutuellement.

Facteurs individuels

- Détresse psychologique liée à la découverte identitaire
- Troubles anxieux et dépressifs
- Coming-out difficile ou rejeté
- Difficultés d'acceptation de soi

Facteurs sociaux et environnementaux

- Discriminations et violences LGBTQIAphobes
- Rejet familial et isolement
- Harcèlement scolaire
- Manque de soutien social et familial
- Stigmatisation sociale
- Difficultés d'accès à des soins adaptés

LES PERSONNES/PROFESSIONNELS RESSOURCES DANS LA COMMUNAUTE DE VIE

- Les pairs
- L'entourage proche (famille et amis)
- Les professionnels de santé médicaux ou paramédicaux (en libéral ou en institution)
- Les professionnels et bénévoles d'associations de défense des droits des LGBTI

LES LEVIERS D'ACTION

- La mise en place d'un **dispositif sentinelle** au sein des structures accompagnant les jeunes LGBTI peut favoriser le repérage de la crise suicidaire.
- La **formation aux modules Sentinelle et Evaluation/Orientation** est recommandée aux professionnels de ces structures.

Se faire accompagner dans la structuration du dispositif

Si vous souhaitez déployer le dispositif Sentinelle dans votre structure, rapprochez-vous du **Comité départemental d'éducation pour la santé** de votre département. Il vous accompagnera dans la constitution du dossier de candidature qui sera soumis aux formateurs nationaux et à la validation de l'ARS.

Pour plus de renseignements :

[CoDES_04](#)

[CoDES_05](#)

[CoDES_06](#)

[CoDEPS_13](#)

[CoDES_83](#)

[CoDES_84](#)